

# Compte rendu de la séance du mercredi 14 décembre 2022

Séance 14 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

---

**Présents :** Sébastien MAILLOT, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Yvette PONCIE, Serge RIOL, Line RHODE, Marie-Pierre SOLIGNAC, Maurice LAMOUREUX, Béatrice VERMET

**Secrétaire de séance:** Marie-Pierre SOLIGNAC

## Ordre du jour:

- Démission du 1er adjoint - élection adjoint
- nomination au conseil communautaire de CAUVALDOR
- Borne incendie
- Tarifs 2023 - eau - assainissement - cimetière - salle polyvalente - charges logemen communaux
- Augmentation loyer 2023 - DPE
- Ramassage déchets verts
- DM assainissement et mairie
- Questions et informations diverses

## Nomination 2ème adjoint ( DE 2022 048)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission du 1<sup>er</sup> adjoint M. JAMMES Jean-Pierre

Il indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le 2<sup>ème</sup> adjoint actuel Monsieur LAMOUREUX Maurice devient d'office 1<sup>er</sup> adjoint, il y a donc lieu d'élire un 2eme adjoint.

Monsieur LEROY Erik se proposent pour être 2eme adjoint.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 7

Ont obtenu

M LEROY Rik 6 voix , Mme RHODE Line 1 voix,

Monsieur LEROY Erik, a été proclamé 2ème adjoint et immédiatement installé

### Délégué à CAUVALDOR ( DE 2022 050)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a remis sa démission du poste de délégué communautaire titulaire en 2020.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué communautaire titulaire afin de remplacer M. JAMMES Jean-Pierre qui a démissionné du conseil municipal et du conseil communautaire, ainsi que son suppléant.

Monsieur LAMOUREUX Maurice, 1<sup>er</sup> Adjoint, se propose d'occuper la fonction de délégué communautaire titulaire.

Monsieur LEROY Erik, 2<sup>ème</sup> Adjoint, nouvellement nommé, se propose d'occuper la fonction de délégué communautaire suppléant.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil quant au choix de ces 2 délégués.  
Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents.

### Correspondant défense ( DE 2022 054)

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il précise que le correspondant défense ayant démissionné du conseil municipal, il y a donc lieu de nommer une autre personne pour le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de désigner Monsieur LAMOUREUX Maurice en tant que correspondant défense à la place de M. JAMMES Jean-Pierre pour la commune.

### Tarif Eau 2023 ( DE 2022 049)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de l'eau ont été revus à la hausse en 2022.

Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle augmentation des tarifs en 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter les tarifs de l'eau pour 2023 comme suit : pour 7 voix – 2 abstentions et 1 contre

–Part fixe : 130 € par abonné  
–Part variable : 1,85 € par m3 fourni

### Tarif assainissement 2022 ( DE 2022 051)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27 novembre 2015, du 18 novembre 2016 et celle du 9 décembre 2021 concernant le prix de l'abonnement et du m3 traité ainsi que la participation à la PFAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver les tarifs pour 2023 comme suit :

- Part fixe 80 € par abonné
- Part variable 1,05 € par m3 traité
- Participation au financement PFAC 3 000 € par branchement

### Tarif salle des fêtes 2023 ( DE 2022 052)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de la salle polyvalente sont inchangés depuis 2016.

Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle augmentation des tarifs en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs pour 2023 comme suit :

- Location salle aux habitants uniquement 75 €
  - Location habitants sur 3 jours.....100 €
  - Location extérieur à la commune.....200
  - Caution 250 €
  - Caution pour prêt de tables et chaises 150 €
- Par ailleurs, en cas de dégradation de mobilier, les tarifs sont :
- Tables 50 €
  - Chaises 15 €

### Révision prix charges locatives 2023 ( DE 2022 053)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix des charges locatives et de la location des garages et abris voiture ont été révisés en 2022.

Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle augmentation des tarifs en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, , décide de porter les tarifs des charges locatives, de la location des garages et abris voitures pour 2023 comme suit :

- Charges locatives 26 € / mois
- Garage 19 € / mois
- Abri voiture 11 € / mois

### Tarif cimetière 2023 ( DE 2022 055)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les prix de vente des concessions au cimetière ont été revus à la hausse en 2019.

Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle augmentation des tarifs en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs pour 2023 comme suit :

- Concession de 5m<sup>2</sup> 230 €
- Concession de 2.50m<sup>2</sup> 150 €
- Case 2 urnes – Columbarium 600 €
- Dispersion des cendres – Jardin du souvenir GRATUIT
- Caveau provisoire : 1<sup>er</sup> mois GRATUIT/2<sup>ème</sup> mois 50 €/3<sup>ème</sup> mois 50 €/ Au-delà 80 € par mois

### Augmentation loyer 2023 ( DE 2022 056)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour limiter l'impact de l'inflation sur le budget des ménages, la loi du 16 août 2022 portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat prévoit certaines mesures pour freiner les hausses de loyer.

Un bouclier loyer destiné à plafonner la hausse des loyers à 3,5% maximum est mis en place pendant un an, jusqu'au 23 juin 2023.

Il précise qu'un courrier sera adressé aux locataires dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'augmentation de 3.5% pour l'année 2023

### Décision modificative - budget communale ( DE 2022 047)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget communal 2022 afin de réajuster les comptes de fin d'année

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
1641	Emprunt	– 2 500 €
2151- 91	Réseau voirie	– 2 000 €
2152 - 92	Installation voirie	– 2 000 €
2168 - 11	Autre collection et œuvre d'art	+ 6 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le virement de crédits proposé.

### DM 2 - 59 ( DE 2022 059)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget communal 2022 afin de réajuster les comptes de fin d'année

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
615221	Entretien, réparation bâtiments	- 1000 €
6413	Personnel non titulaire	+ 610 €
6411	Personnel titulaire	+ 190 €
6453	Cotisations aux caisses retraites	+ 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le virement de crédits proposé.

### DM budget Eau ( DE 2022 057)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget Eau 2022 afin de réajuster les comptes de fin d'année

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
605	Achat eau	+ 500 e
61523	Entretien réparation	- 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le virement de crédits proposé.

### DM budget assainissement ( DE 2022 058)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget Eau 2022 afin de réajuster les comptes de fin d'année

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
618	Divers	- 1 800 €
6226	Honoraires	+ 1 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le virement de crédits proposé.

La secrétaire de séance  
Marie-Pierre SOLIGNAC

Le Maire  
Sébastien MAILLOT